

# Le P'tit Degréen



## ✓ OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

**Lundi** : 16h à 18h15

**Mercredi** : 9h à 12h

**Vendredi** : 16h à 18h

**Samedi** : 9h à 12h - Consulter le tableau d'affichage à la Mairie

**Tél.** 02 43 27 70 95

**Fax** 02 43 27 77 47

**Courriel** : mairie.degre@wanadoo.fr

**Site internet** : www.mairie-degre.fr

## ✓ PERMANENCE MAIRE ET ADJOINTS

Sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi de 18h à 19h30

Le samedi de 9h30 à 12h

## ✓ GENDARMERIE NATIONALE

Rappel des coordonnées :

- Brigade de COULANS-SUR-GÉE

Tél. 02 43 88 82 06

- Brigade de LA SUZE - Tél. 02 43 77 31 78

- Brigade de LOUË - Tél. 02 43 88 40 29

## ✓ Site internet

N'hésitez pas à consulter notre site internet.

www.mairie-degre.fr



## ✓ Solidarité et Travail

L'Association Solidarité et Travail de Conlie  
3, rue de Cures - 72240 CONLIE.

L'association intermédiaire met à disposition des salariés :

- Auprès des particuliers

- Auprès des associations

- Auprès des entreprises agricoles

- Auprès des exploitants

Une utilisation souple et simple

Tél. : 02 44 81 73 41

E-mail : solidarite-et-travail@sfr.fr

Accueil : Lundi au vendredi 9h15/12h15

Mercredi de 14h à 16h

## ✓ Déchets verts de Degré

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mercredi et vendredi de 16h à 18h - Samedi de 14h/18h

## ✓ Déchetterie de Conlie

**Horaires d'ouverture :**

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h. Vendredi et samedi, de 9h/12h - 14h/18h (Samedi, pour les particuliers uniquement). Fermée les dimanches et jours fériés. **Localisation** : A Conlie, entre les routes de Mézières-sous-Lavardin et Neuvillalais. Tél. 02 43 20 28 23

## ✓ RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons âgés de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie.

Cette démarche peut également être accomplie par leur représentant légal.

Pour cela, ils doivent se munir des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité

- Livret de famille

- Justificatif de domicile

- Eventuellement, une copie du document justifiant de la nationalité française

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué à la journée d'appel de préparation à la Défense, mais également pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège, au lycée, au lycée d'enseignement professionnel ou au lycée agricole. Elle sera également demandée aux jeunes lors de l'inscription sur les listes électorales.

## ✓ RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 décembre 2018, selon les conditions suivantes :

- Être majeur

- Posséder son domicile dans la commune, y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2019.

## ✓ AGENCE POSTALE DE LA QUINTE

L'agence Postale Communale de la Quinte, située près de la mairie, est ouverte au public aux horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et le vendredi :

9h00 à 12h00

- Samedi : 9h30 à 12h00

Attention, la collecte du courrier, des recommandés ou colis pour le bureau Centre s'effectue du lundi au samedi, vers 12h30

## ✓ Au P'tit Marché Degréen épicerie associative

Lundi : fermé

Mardi : 8h30-12h / 16h30-19h

Mercredi : 8h30-12h / 16h30-19h

Jeudi : 8h30-12h / 16h30-19h

Vendredi : 8h30-12h / 16h30-19h

Samedi/Dimanche : 8h30-12h30

Tél : 02 43 42 69 80

## ✓ POISSONNERIE

- Pierre BATTEUX - 72400 CHERRE

Tournée dans le centre bourg le mardi

- Denis GIFFARD - 50320 LA HAYE-PESNEL

Tournée le jeudi - Tél : 02 33 60 69 32

## ✓ PIZZAS

PIZZA IL GRANDO

Vente de Pizzas, place de l'église

le lundi de 17h30 à 20h30

## ✓ BOUCHERIE

Boucherie des Halles - 72240 CONLIE

Tournée le vendredi

Tél : 02 43 20 50 27

TARIF DE LA SALLE POLYVALENTE DE DEGRE 2018			
AFFECTATION DE LA SALLE	NBRE DE PERSONNES - 50	NBRE DE PERSONNES - 100	NBRE DE PERSONNES +100
VIN D'HONNEUR Habitants DEGRE		97 €	
VIN D'HONNEUR Extérieurs DEGRE		181 €	
REUNIONS EXTERIEURES		176 €	
<b>LOUEUR HABITANT</b> location d'une journée	190 €	238 €	302 €
<b>LOUEUR HABITANT</b> location d'un week-end	224 €	281 €	395 €
<b>LOUEUR-EXTERIEUR</b> location d'une journée	353 €	445 €	595 €
<b>LOUEUR-EXTERIEUR</b> location d'un week-end	368 €	514 €	699 €
LOUEUR-HABITANT Soirée ou après-midi DANSANTE		190 €	
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée DANSANTE		670 €	
LOUEUR-HABITANT Soirée SPECTACLE		105 €	
LOUEUR-EXTERIEUR Soirée SPECTACLE		190 €	
ASSOCIATION COMMUNALE		Forfait 15 €	
DIVERS		Forfait 15 €	
Vaisselle cassée		2 € /pièce	
Table cassée		126 €	

✓ **Pompiers : 18**

✓ **Samu : 15**

✓ **Syndicat d'eau**  
02 43 27 74 61

✓ **TIS - Transports urbains**  
0 811 900 149

Ligne 9 (Le Mans - Tennie)

✓ **ERDF**  
0 810 189 294

# EDITO



La trêve estivale annonciatrice d'un repos salvateur pour les corps et les esprits est enfin présente.

Ce premier semestre a été et cela devient une constante, un semestre de combat :

- **Combat** pour la sauvegarde de notre environnement dans le but d'atténuer autant que faire se peut les nuisances de la ligne LGV. Je me permets ici de saluer l'engagement des représentants du « CRI 72 » local pour maintenir une pression sur les autorités, afin qu'elles prennent en compte enfin notre mal être tout en maîtrisant les « troupes ».
- **Combat** en communauté de communes pour que notre village reste maître de son destin, de ses désirs et volontés d'évolution, et que chacun, dans le périmètre du territoire, ne soit pas oublié, dans une des compétences imposées ou choisies. La solidarité est une magnifique valeur, mais elle doit aussi bien s'imposer dans la contribution que dans le bénéfice.
- **Combat** pour arriver à maintenir notre commune dans des niveaux de strates permettant une constance dans les dotations de l'État, sans lesquelles nous n'aurons que peu de poids sur notre avenir.

Pour mener à bien tous ces combats, pour envisager la prochaine décennie, il faut mobiliser beaucoup d'énergie, de temps et donc de ressource humaine. Malheureusement comme pour nos associations les troupes sont assez clairsemées.

Même si celles-ci ont l'impression que nous sommes moins attentifs à leurs difficultés, il n'en est rien.

Nous sommes tous conscients qu'elles sont un vecteur de socialisation essentiel pour nos communes.

Si l'on peut se féliciter d'un nouveau départ pour notre équipe de Football après une année de sommeil, ou de la vitalité de notre Épicerie Associative que bien des communes nous envient, nous sommes attentifs à la volonté de faire bouger la commune du Comité des Fêtes même si les intempéries bousculent les organisations, ainsi que Familles Rurales qui s'échine à proposer des services et des loisirs pour tous.

Par contre, il est dommageable que l'Association des Parents d'Élèves reste en sommeil, car elle était un acteur essentiel de la vie de l'école. Nous avons toujours besoin d'interlocuteurs pour faire évoluer notre école avant qu'elle ne se retrouve devant des difficultés.

Comme je vous l'indiquais l'été dernier, l'abandon de cette belle idée d'adaptation des rythmes scolaires pour le bien de l'enfant est devenu la règle. Aucune réponse viable de l'état nous ayant été présentée pour une prise en charge des enfants le mercredi et pendant les vacances et comme les tergiversations de prise de compétence au niveau intercommunal ne nous laissent pas entrevoir de solution rapide, nous arrêtons donc les activités du mercredi matin pour les enfants scolarisés à l'école Claude Monet.

Une fois de plus, cette décision impacte

fortement les emplois du temps de nos agents communaux sans que nous soyons, dans la configuration actuelle de l'école, dans l'obligation de supprimer des postes. Merci à eux pour leur force de proposition et pour leur engagement pour le mieux vivre de nos enfants.

Le secrétariat de mairie subira aussi, d'ici la fin de l'année et pour le début de l'année prochaine, de profonds changements. En effet, Anita, qui pour la plupart d'entre nous, était la secrétaire de mairie inamovible de la commune, le point de renseignements pour tous nos tracas de la vie quotidienne, fera valoir ses droits à une retraite bien méritée.

Ce départ nous amènera une modification de ce poste pour répondre à l'évolution des gestions publiques et des pertes de compétences que les petites communes rurales subissent et subiront encore.

Un petit mot encore sur les incivilités. On peut se féliciter qu'elles soient de moins en moins nombreuses et que nous n'ayons à déplorer que de très rares dégradations. DEGRÉ est réputé auprès des autorités comme une commune tranquille. Par contre, on me signale ici ou là l'utilisation de drones. Les évolutions de ces engins sont ressentis, par le voisinage, comme une violation de leur vie privée. Attention, car cette utilisation est très réglementée.

Il est temps maintenant de terminer mon bavardage et de vous souhaiter un été avec beaucoup de soleil, pour contraster avec ce mois de juin qui a apporté pour certains d'entre nous, des dégâts toujours traumatisants.

Bon repos à tous et je vous donne rendez-vous à la rentrée

Dominique GENEST  
Maire

**Garage**  
**CHAUFOUR AUTOMOBILES** 

**Vente véhicules neufs et occasions**  
Mécanique • Carrosserie • Dépannage  
Pare-brise • Motoculture • Lavage 7/7

**STATION TOTAL 24h/24 - AD EXPERT**

**CHAUFOUR NOTRE DAME**  
**Tél. 02 43 88 80 85**

Féminin Masculin *Jack & Dominique*  
**SONNET**  
72240 LAVARDIN  
Tél. 02 43 27 72 53

*Coiffures*

## Conseil Municipal du 12 déc. 2017

■ Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2010, la commune utilise la plateforme de dématérialisation des marchés publics et des accords-cadres intitulée « Sarthe marchés publics », mise à disposition gratuitement par le Département de la Sarthe à l'ensemble des collectivités sarthoises.

La convention en cours arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, la mise à disposition gratuite de cette plateforme sera reconduite par le Département pour la période 2018 – 2021.

Le Maire propose de reconduire l'utilisation de ce téléservice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à utiliser la plateforme Sarthe marchés publics, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

■ Monsieur le Maire rappelle que suite aux délibérations du 22 novembre 2016 à propos de procédure de cession de chemins communaux, il est nécessaire d'engager une procédure d'enquête publique.

Monsieur CHARTIER Gérard, directeur des écoles en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête.

Les membres du Conseil Municipal chargent le Maire d'inscrire au budget 2018, les crédits nécessaires à ce dossier.

■ Suite à plusieurs observations d'habitants de la rue Principale au sujet de rats d'égout ayant été observés sur la rue, des devis ont été demandés pour un contrat de dératisation du bourg.

Deux prestataires ont été contactés : GRUAU anti-nuisibles (la Chapelle St Fray) et FARAGO Le carré (LAVAL).

Après étude des deux contrats, les membres du Conseil Municipal décident de choisir le prestataire FARAGO pour un coût de 370€ HT 444€ TTC

■ Le Maire rappelle que le budget 2018 sera voté en mars. Pour le projet de lotissement, les propriétaires ayant réglé la succession de leur mère sont désireux de vendre rapidement. Un rendez vous auprès du notaire va être demandé pour signature d'un compromis avec une demande de bornage au préalable par les géomètres Guillerminet afin de lancer les consultations auprès des services bancaires.

Si le dossier est prêt, les membres du Conseil Municipal donnent un accord de principe afin que le Maire puisse signer le compromis de vente de la parcelle de terrain nécessaire au lancement du lotissement « Le Chanvre »-

## Conseil Municipal du 13 févr. 2018

■ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales. Considérant que l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe est transformée en syndicat mixte ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et que ledit syndicat prend la dénomination de Syndicat du Bassin de la Sarthe,

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 janvier 2018, la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a donné son accord pour son adhésion au Syndicat mixte ouvert du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

1° /Études et appui des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

2°/ Soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3)/Études, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accepter la demande d'adhésion de la 4CPS au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.

■ Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la régie garderie, le régisseur titulaire est dans l'obligation de se rendre à la Trésorerie de Conlie à la fin de chaque mois pour y déposer les recettes encaissées.

La prise en charge du déplacement par la commune est arrêtée sous forme d'ordre de mission signé par l'autorité territoriale.

Le régisseur fait usage de son véhicule personnel pour les besoins du service.

Pour l'année 2017, après détermination du nombre de kilomètres parcourus entre le lieu de la régie et la Trésorerie de Conlie, il apparaît que Mme LECUREUIL Magali Adjoint technique territorial, surveillante des enfants à la garderie périscolaire et régisseur titulaire de la régie garderie percevra des frais de déplacement s'élevant à 71,50€ correspondant à 286 kilomètres à 0.25 €/km.

■ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'épicerie association « Au P'tit marché Degréen » occupe un logement communal sis 1, route du Mans à Degré. Les factures d'électricité sont payées par le budget principal de la commune de Degré.

Au vu du bilan de l'épicerie associative pour 2017 et après entretien entre Monsieur le Maire et la Présidente de l'association,



**PEINTURE DÉCORATION INT./EXT.  
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS**

Vincent BAPTISTE [ Tél : **06 70 12 87 10**  
E-mail : [idee.deco72@gmail.com](mailto:idee.deco72@gmail.com)

# PIZZA IL GRANDO

## PIZZAS A EMPORTER

Laure et Clémentine vous feront découvrir et goûter leurs différentes pizzas aux diverses saveurs !

**Tous les lundis, place de l'église à DEGRÉ  
de 17h30 à 20h30**

**Réservations : 06 05 20 31 64**

il est proposé à titre exceptionnel d'émettre un titre de recette à l'encontre de l'épicerie pour le montant des factures d'électricité payé en 2017 par la commune.

Pour l'année 2017, le montant des factures d'électricité s'élève à 3 318.45€ HT soit 3 959.41€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes de 3 318.45€ HT soit 3 959.41€ TTC au nom de l'épicerie associative

■ Demande de la directrice de l'école :  
Site fermé avec système de vidéophone.

## Conseil Municipal du 15 mars 2018

■ Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les communes peuvent chaque année faire une demande de subvention au titre des amendes de police, pour la mise en oeuvre de nouveaux projets de sécurité routière. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Construction d'un plateau ralentisseur sur la route de Lavardin – entre la rue du Cormier et le rond point afin d'obliger les conducteurs à ralentir aux abords du rond point et de respecter le sens giratoire de celui-ci. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 22 000€ H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de réaliser les travaux d'une construction d'un plateau ralentisseur sur la route de Lavardin – entre la rue du Cormier et le rond pour un montant prévisionnel de 22 000€ H.T

S'ENGAGE à réaliser ces travaux dans l'année 2018 et les inscrire au budget en section d'investissement.

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

■ Réhabilitation énergétique et sanitaire de la salle polyvalente.

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes.

Origine des financements  
- Maitre d'ouvrage: 22 200€ HT  
- DETR : 17 400€  
- Conseil Régional : 18 400€  
TOTAL : 58 000€

Le conseil Municipal:

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2018  
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2018  
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement  
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

■ Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération en date du 19 février 2018 a été prise par le Syndicat d'Eau de Conlie/ Lavardin pour un changement des statuts : l'article 2.

L'article 2 précise que « Le syndicat d'Eau Potable de la région de Conlie Lavardin est composé des communes suivantes : Conlie, Cures, Degré, Domfront en Champagne, La Chapelle St Fray, La Quinte, Lavardin, Neuvy en Champagne (pour partie de son territoire sur les secteurs de St Julien, la Renaudière, Souvré, les Gatines, la Touche) Tennis.

Le président propose au Comité syndical de faire intégrer deux nouvelles communes pour représenter les abonnés faisant partie de notre secteur : à savoir :

La commune de Coulans / gée pour partie de son territoire sur les secteurs de :

le Haut Volay, la Croix Percée, Courteille, la Salmonière, Bouère, le Bois de Bouère, le Grand Chemin, le Clairay, le Renaudinage, la Pilardière, le Moulin de Doucelle, les Guinesbaudières, la Chapelle du Rosay, la Louvardière, la Billette, les Sageries, la Vannerie, la Grande Pintière.

La commune d'Aigné pour partie de son territoire sur les secteurs de la Pommeraie, le Brulay, la Crochardière, la Brosse, la Charterie.

A compter de la modification de la délibération du syndicat d'eau, dans chaque commune membre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
- Décide d'accepter à l'unanimité de modifier les statuts Syndicat d'Eau de Conlie/ Lavardin en intégrant ces deux communes au sein du Comité syndical.

■ Proposition de l'offre promotionnelle santé communale à la commune de Degré

Une compagnie d'assurance propose une offre promotionnelle aux administrés de la commune en contrepartie d'une aide à l'information de cette offre. La commune ne prend aucun engagement auprès de cette compagnie si ce n'est la mise à disposition de la salle polyvalente pour une réunion publique et une annonce de cette réunion sur le panneau d'affichage.

■ Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S. expose aux membres du Conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour des impayés d'énergie au profit d'une habitante domiciliée dans la commune.

La commission du centre communal d'action sociale s'est réunie le 14 mars 2018 pour consulter le dossier et prendre connaissance des pièces annexées telles que ses ressources et ses charges mensuelles. La dernière facture d'électricité en date du

[www.petites-moulines.fr](http://www.petites-moulines.fr)

- Salle 130 couverts
- Cuisine équipée professionnelle
- Couchage 42 places
- Boulodrome...

**Josiane DENIAU**  
72550 DEGRÉ  
Tél. 02 43 47 11 82



**COSNET TP**  
*vous aménage l'espace*

**Francis Cosnet**

DEGRÉ - Tél. 02 43 27 73 66  
[www.f-cosnet.fr](http://www.f-cosnet.fr)

**DÉMOLITION - TERRASSEMENT**  
**ASSAINISSEMENT - VRD**

7 Février 2018 d'un montant de 1 140,97€ a été réglée partiellement à hauteur de 569.92 € par la cliente abonnée à EDF.

Le solde restant à prélever au 28 février 2018 s'élève à 571,05€.

Le Conseil Municipal qui a le pouvoir de décision, accorde une participation financière de 300,00€ sur la dernière facture EDF impayée.

## Vote du budget

■ Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2017 de la section d'exploitation du budget assainissement. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- En recettes d'exploitation :

Au compte 002 – Excédent d'exploitation reporté : 52 782,17€

- En recettes d'investissement :

Au compte 001 – Excédent d'investissement reporté : 154 163,86€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition ci-dessus.

■ Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le résultat excédentaire de l'exercice 2017 de la section de fonctionnement du budget principal de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- En recettes de fonctionnement du budget commune :

Au compte 002 – Excédent d'exploitation : 137 354,89€

- En recettes d'investissement du budget commune :

Au compte 1068 – Excédent d'investissement 53 003,90€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus.

■ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu le projet de budgets primitifs pour l'exercice 2018,

Entendu l'avis favorable de la commission des Finances Communales en sa séance du 01 Février 2018,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2017 du budget principal, du budget assainissement et du budget lotissement Le Chanvre adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les budgets primitifs de l'exercice 2018 qui se présentent comme suit :

### - BUDGET PRINCIPAL

Section Fonctionnement : 737 490,07€

Section Investissement : 384 000,90€

### - BUDGET ASSAINISSEMENT

Section Exploitation : 121 694,17€

Section Investissement : 196 060,35€

### - BUDGET LOTISSEMENT LE CHANVRE

Section Fonctionnement : 306 500,00€

Section Investissement : 306 500,00€

■ Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau d'assainissement rue Principale, le Conseil Municipal décide d'amortir les immobilisations d'une valeur de 4 044€ sur une durée de 15 ans à compter de l'exercice 2018

■ Dans le cadre des travaux de construction de l'atelier le Conseil Municipal décide d'amortir les immobilisations d'une valeur de 14 119.20€ sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2018.

■ Le conseil municipal décide d'attribuer pour l'année 2018 les subventions ci-après :

Association Sportive Scolaire.....	1500 €
AFN-UNC.....	30 €
Familles Rurales.....	1040 €
Comité des fêtes.....	1100 €
Lire à Degré.....	250 €
Génération Mouvement.....	120 €
Gymnastique Volontaire.....	200 €
DJS Tennis de Table.....	200 €
Degré Rando Nature.....	150 €
Comice Agricole de Conlie.....	100 €
Solidarité Travail Conlie.....	50 €
Aide à domicile en milieu rural.....	20 €
Prévention Routière.....	80 €
FERT.....	100 €
Association des communes traversées par LGV.....	50 €

## Conseil Municipal du 28 mars 2018

■ Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, et la taxe sur le foncier non bâti. Vu le budget primitif 2018,

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme sans augmenter la pression fiscale ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2018 et fixe par conséquent les taux d'impositions des 3 taxes directes locales de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 18,18 %

- Taxe foncière : 16,87 %

- Taxe sur le Foncier non bâti : 32,76 %

**QUAND LES HOMMES ET L'INDUSTRIE SE METTENT AU SERVICE DE L'ÉLEVEUR**

**5 gammes complètes de matériels**

**L COSNET<sup>SAS</sup> Matériel d'élevage**    **L COSNET<sup>SAS</sup> Matériel agricole**

**La GÉE<sup>®</sup> MATÉRIEL D'ÉLEVAGE**    **La GÉE<sup>®</sup> PROTECTION**    **La GÉE<sup>®</sup> L'ÉQUIPEMENT DU CHEVAL**

Les résines au service de l'élevage

72550 COULANS SUR GÉE - Tél. 02 43 88 85 90 - Fax 02 43 88 76 58

**MAGNUM**  
fabriquant depuis 1988 *Remorques*

Votre spécialiste remorques pour professionnels et particuliers  
Bennes - Bagagères  
Porte mini-pelle - Vans etc...  
Location de remorques.



Z.A DE LA PREFECTURE - LES MAISONS ROUGES / 72650 TRANGE  
02 43 88 70 75 - [www.remorquesmagnum.fr](http://www.remorquesmagnum.fr)

■ M. le Maire rappelle que depuis la mise en service de la ligne LGV le 2 juillet 2017, la commune subi de nombreuses nuisances. Des rencontres ont eu lieu avec les grands élus et le préfet de la Sarthe. Suite à celles-ci, l'idée de créer une association d'élus sarthois a été prise. Cette association a validé lors de son assemblée générale à la mairie de la Milesse du 16 mars 2018 ses statuts

L'association a pour objet d'engager et de favoriser toutes les actions visant à assurer la bonne intégration de la nouvelle ligne LGV/BPL dans le département et les communes de la SARTHE ainsi que réduire les nuisances sonores, visuelles, etc. et les impacts physiques et psychologiques notamment.

Afin de réaliser cet objet, l'association peut, notamment :

- Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger ;
- S'assurer le concours de tout partenaire financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'association, ou susceptible de l'être ;
- Réaliser, pour ses membres ou pour le compte de tiers, toutes études, recherches ou enquêtes, en rapport avec son objet ;
- Et plus généralement, entreprendre toute action susceptible d'en faciliter la réalisation.

Le montant des cotisations annuelles est fixé chaque année par l'assemblée générale lors de la présentation du budget.

Le montant du droit d'entrée ainsi que le montant de la cotisation annuelle peuvent être révisés chaque année à l'occasion de l'Assemblée Générale Annuelle des membres. L'absence de délibération lors de cette assemblée quant à la révision de ces montants vaut reconduction tacite desdits montants fixés par une précédente assemblée.

Il a été décidé de demander une cotisation de 50€ à chaque membre fondateur élu représentant la commune.

Après réflexion, les membres du Conseil Municipal acceptent de valider l'adhésion à l'association ainsi que le montant de la cotisation annuelle

■ Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Mairie arrive à échéance.

La société SEGILOG qui assure pour les collectivités locales la maintenance des logiciels et la formation du personnel à l'utilisation de ceux-ci propose de renouveler le contrat pour une durée de 3 ans.

Après étude de la prestation, le Conseil municipal :

- décide d'accepter la proposition
- autorise le Maire à signer les documents du contrat.

■ Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu la visite de représentantes de l'association " Association pour l'Erection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple " (AEMHFE).

Soutenue par les descendants des fusillés pour l'Exemple, elle a pour but de s'occuper de cette opération jusqu'à l'installation du monument en la commune de CHAUNY dans le département de l'Aisne. Cette opération se fait par une souscription nationale auprès de tous les citoyen(nes), élus, collectivités territoriales (communales, départementales et régionales).

Parmi ces 639 soldats français fusillés pour l'Exemple, un soldat Albert VALET né à DEGRE en 1893 a été fusillé le 31 mars 1915 à l'âge de 21 ans.

En mémoire à tous ces soldats, Monsieur le Maire propose de participer à l'érection de ce monument.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder une subvention de 150€ à l'AEMHFE.



Notre commune est desservie par le réseau régional des TIS (Transports Interurbains de la Sarthe) afin de vous déplacer pour tout type de déplacement : travail, études, loisirs, achats...

Pour consulter les horaires, itinéraires, tarifs ou toute autre information, rendez-vous sur [www.lestis72.fr](http://www.lestis72.fr) ou appelez la centrale de mobilité au 02 43 39 90 72.

## Ligne 9

Attention :

les TIS ne relèvent plus de la compétence du Département (CG72) mais de celle de la Région des Pays de la Loire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Le lien pour s'informer sur le réseau TIS : [www.lestis72.fr](http://www.lestis72.fr)

Les services de ramassages scolaires ne relèvent plus de la compétence du Département (CG72) mais de celle de la Région des Pays de la Loire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

<http://www.paysdelaloire.fr/?id=10432>

## 2019 Recensement de la population

**18 janvier au 17 février 2019**

Le recensement de la population réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) commencera le 18 janvier 2019.

### À quoi sert le recensement ?

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.



**Neuf & Rénovation**

Entreprise TISON



La nouvelle énergie du bâtiment

✓ Maçonnerie

✓ Carrelage

✓ Charpente

✓ Couverture

✓ Clôtures

✓ Terrasses

Tél. : 02 43 27 26 12 - Port. 06 88 77 61 40

**LAVARDIN** [www.sarltison.com](http://www.sarltison.com)

**SARL**



**ELONG**

La Milesse

**Dépannage**

**Plomberie**

**Chauffage**

**Electricité**

**Entretien :**

**Ramonage - Gaz - Fuel**

**Adoucisseur - Chauffe-eau**

**Tél. : 02 43 51 15 20**

République Française  
Ministère de l'Intérieur



## Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvedčeni o registraci; Registreringsattest;  
Zulassungsbescheinigung; Registrerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;  
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;  
Registrācijas liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;  
Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matricula;  
Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Reķisterõintõidustus;  
Registreringsbeviset; Регистрационен талон на автомобиля;  
Certificat de inmatriculare.



PASSEPORT  
CARTE D'IDENTITÉ  
IMMATRICULATION  
PERMIS DE CONDUIRE



# MES DÉMARCHES à portée de clic !



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## L'État simplifie vos démarches Ne vous déplacez plus !

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SE FONT EN LIGNE  
SUR LE SITE : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

### Le certificat d'immatriculation (carte grise)

- Faire immatriculer un véhicule d'occasion
- Déclarer la cession d'un véhicule entre particuliers
- Faire un changement de titulaire pour les véhicules d'occasion
- Demander un duplicata (perte, vol, détérioration)
- Simulateur de coût
- Faire un changement d'adresse
- Certificat de non-gage

### Le permis de conduire

- Suivre la production de votre permis
- Demande en cas de : vol, perte, détérioration, fin de validité, changement d'état civil et changement d'adresse
- Renouvellement de permis poids lourd
- Réussite à l'examen (premier permis, extension de catégorie, suite à une suspension ou une annulation)
- Consultation du solde de points
- Validation de titre au diplôme professionnel
- Conversion de brevet militaire

### Carte nationale d'identité / Passeport

Pour gagner du temps, faites votre pré-demande de carte nationale d'identité ou Passeport sur le site. La prise d'empreintes étant obligatoire pour établir une carte d'identité ou un passeport, il est toujours nécessaire de prendre rendez-vous dans l'une des 17 mairies\* de la Sarthe équipées d'un dispositif de recueil d'empreintes. \*Liste consultable sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

# BUDGET

## FONCTIONNEMENT

**737 490 €**

Charges exceptionnelles  
200 €

Charges  
financières  
19 070 €

Atténuation  
de produits  
51 000 €

Autres charges  
de gestion courante  
40 790 €

Virement à la section  
d'investissement  
154 661 €

Charges à caractère  
général  
211 910 €

Charges de personnel  
et frais assimilés  
259 859 €

## INVESTISSEMENT

**186 272 €**

Eclairage  
15 000 €

Atelier  
communal  
1 865 €

Restaurant  
scolaire  
4 380 €

Ecole  
7 815 €

Epicerie  
5 000 €

Voirie  
84 260 €

Salle communale  
56 000 €

Mairie 5 040 €

Cimetière  
6 912 €

### VOTRE AGENCE GROUPAMA

**CONLIE**

► Place des Halles - TÉL. 02 43 52 10 90

Épargne, Banque, Prévoyance, Auto, Habitation, Santé



**Groupama**  
CENTRE MANCHE  
la vraie vie s'assure ici

Association Intermédiaire

SOLIDARITÉ



TRAVAIL

3, rue de Cures - 72240 CONLIE  
Tél. : 02 44 81 73 41

Services aux  
collectivités,  
associations

Services aux  
particuliers

Services  
aux  
entreprises

## De janvier à juillet 2018, en plus des cours, les élèves ont participé à des activités culturelles et sportives

### De la culture ...

- > Exposition d'art visuel réalisée et présentée aux autres classes par les PS-MS
- > Caserne des pompiers du Mans (CE2-CM1) le 8 janv.
- > Musée de Tessé au Mans (CE2, CM1, CM2) le 26 janv.
- > Musée du Carré Plantagenet au Mans (GS, CP, CE1) le 15 fév.
- > Musée Vert au Mans (PS, MS, GS, CP, CE1) le 16 fév. et 15 mars
- > Zoo de La Flèche (PS, MS, GS, CP, CE1) le 4 juin
- > Epreuves du Permis Internet (CM2) le 7 juin

### Du sport ...

- > Piscine des Ardriers (GS, CP, CE1) le lundi du 11 déc. au 19 mars
- > Jeux collectifs à Saint Pavace (PS-MS) le 19 fév.
- > Jeux de lutte à Montbizot (GS, CP, CE1) le 20 fév.
- > Rugby au Mans (CE2, CM1, CM2) les 10 et 19 avril
- > Biathlon à Montbizot (CE2, CM1, CM2) le 24 avril
- > Athlétisme à Degré (PS, MS, GS, CP) le 7 juin
- > Orientation à Sillé le Guillaume et à La Chapelle Saint Aubin (GS, CP, CE1, CE2, CM1, CM2) les 5 et 28 juin



Rencontre sportive

Epreuves du Permis Internet



Caserne des pompiers

### Mais aussi ....

- > Spectacle des élèves pour la fin de l'année le vendredi 29 juin de 18h30 à 19h30
- > Représentations théâtrales des CE2, CM1 et CM2 le mardi 3 juillet

Les parents qui nous font confiance, les représentantes des parents d'élèves qui s'investissent, les parents qui se rendent disponibles quand on en a besoin, le personnel communal qui œuvre tous les jours pour que les élèves se sentent bien à l'école et la mairie qui prend nos demandes en considération, tout cela contribue au bon fonctionnement de l'école. Merci à vous.

L'équipe enseignante

## LES BONS GESTES POUR L'ENVIRONNEMENT... AU JARDIN

### ► RAPPEL DE CITOYENNETÉ

Les horaires de bruit de voisinage seuls ne suffisent pas à déterminer le caractère gênant d'un bruit.

Il n'est pas admis d'écouter sa musique très fort, ou de crier en permanence au risque de gêner ses voisins même dans la journée. En dehors de la période entre 22 heures et 7 heures où le bruit est interdit, il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins.

Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit de commencer des activités bruyantes avant 10 heures et elles ne doivent pas se poursuivre après midi, de manière à permettre aux habitants de se reposer et de prendre leur repas dans une ambiance calme.

### ► Horaires de votre déchetterie

#### CONLIE

23, rue de l'Épinaube

Tél. 02 43 20 28 23 / 06 24 34 49 25

Lundi.....14h-18h

Mardi.....14h-18h

Mercredi.....14h-18h

Jeudi.....14h-18h

Vendredi.....9h-12h....14h-18h

Samedi.....9h-12h....14h-18h

### ► Loi sur les aboiements des chiens

Les aboiements répétés, continus, le jour, la nuit, sont la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. La loi sanctionne les propriétaires ou possesseurs d'animaux qui ne prennent pas toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Cette réglementation s'applique 24h sur 24h.

Au jardin, des gestes simples contribuent à préserver l'environnement. Certains conseils apparaîtront parfois comme des évidences mais il est utile de les rappeler tant ils sont importants pour l'environnement.

### Arrosage

> **Récupérez les eaux de pluie** : Il existe des systèmes de récupération d'eau de pluie, incluant le bac et le système d'installation sur la gouttière simple à monter. L'eau de pluie est en outre beaucoup plus appropriée pour l'arrosage du jardin que l'eau du robinet, qui est trop froide.

> **Paillez vos plantations** : Le paillage (végétal comme le broyage de taille, la paille, les écorces, ou minéral comme le pétale d'ardoise ou la pierre de lave) permet d'économiser la moitié de l'arrosage, car il limite la perte d'eau par évaporation.

> **Consultez la météo avant d'arroser** : Arrosez lorsque les températures sont les plus fraîches, pour limiter l'évaporation.

> **Installez un système d'arrosage intégré** : Pour moins de 100€, des systèmes comme le goutte à goutte permettent de réduire de 50 à 60% le volume d'eau... et évitent la corvée d'arroser.

> **Privilégiez les plantations adaptées à notre climat.**

### Vos déchets peuvent fertiliser votre jardin : optez pour le compost !

Le compostage, qui permet d'obtenir un engrais 100% naturel, a pour effet de limiter l'utilisation d'engrais chimique, et contribue à donner une deuxième vie à vos déchets.

Saviez-vous que l'on peut réduire de 40 kg par an et par habitant la quantité de déchets lorsque l'on fait du compostage.

Vous pouvez produire votre propre compost en utilisant :

- Les déchets de jardin : tontes de pelouse, feuilles mortes, branchages...

- Les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'oeuf, marc et filtre de café, essuie-tout, mouchoirs en papier...

La Communauté de Communes vous permet d'obtenir un composteur. Renseignements au 02 43 52 11 67 ou [contact@4cps.fr](mailto:contact@4cps.fr)

### Des solutions pour éviter l'utilisation de pesticides et des désherbants

> **Privilégiez la lutte biologique intégrée.**

Vous redoutez les insectes ravageurs pour vos plantations et légumes ? D'autres insectes, appelés insectes auxiliaires, vous permettront de les éliminer efficacement, sans nuire à vos cultures. Quoi de plus naturel, par exemple, que les coccinelles pour lutter contre les pucerons ? La plupart des insectes ravageurs ont leurs prédateurs. Associez les cultures dans votre jardin. Par exemple, la mouche de l'oignon est repoussée par les carottes et celle de la carotte par les oignons. Le basilic et le persil défendent la tomate, le poireau éloigne la mouche de la carotte, les géraniums protègent les rosiers... Prenez conseil auprès de votre jardinerie, qui propose à la vente de nombreuses variétés d'insectes auxiliaires.

> **Vous pouvez aussi élaborer votre insecticide bio.** Marre des pucerons qui envahissent vos rosiers ? Trempez des orties dans l'eau pendant une bonne semaine dans un seau ou un arrosoir. Diluez ensuite avec de l'eau et pulvérisez la décoction sur les plantes à pucerons. Cette méthode a fait ses preuves.

> **Plutôt que de jeter dans l'évier l'eau de cuisson** des pommes de terre ou de vos pâtes, versez-la dans les zones (comme les allées par exemple) où vous voulez chasser les mauvaises herbes. Une bonne solution pour les petites surfaces.

> **Apprenons aussi à tolérer quelques mauvaises herbes** dans nos cultures pour préserver la biodiversité et ne pas polluer l'air et le sol avec l'usage intempestif d'herbicides.

## Entretien Espaces verts & Jardins

Avec déduction  
services à la personne  
d'impôts\*

Ets CHAISNER  
Damien



- Tonte • Taille arbres et arbustes • Ramassage de feuilles
- Débroussaillage • Scarification • Nettoyage haute pression
- Broyage d'herbes, ronces, branchages • Béchage

Avec ou sans contrat annuel. Déduction d'impôts, selon la loi de finance en vigueur.

72 Aigné / Tél. 02 43 86 20 73 / [www.cph-paysage-chaisner.fr](http://www.cph-paysage-chaisner.fr)



## Le Centre Social Marie-Louise Souty vous accueille au 1 allée Marie-Louise Souty à Conlie du lundi au vendredi.

Cet accueil vous permettra de vous orienter vers les services hébergés tels que les permanences des assistantes sociales, de la Mission Locale, de la CARSAAT... A l'accueil nous pourrions vous orienter vers des interlocuteurs qui pourront vous informer ; vous y trouverez de l'information sur les temps forts et les activités locales.

Le Centre Social a une mission sur l'ensemble de la Communauté de Communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (4CPS) pour organiser des animations et des actions de préventions envers les familles. Ainsi des groupes de parents se retrouvent fréquemment pour organiser des temps d'échanges, d'information, et également des ateliers loisirs en famille (sorties, activités créatives, cuisine...).

Le mercredi, pendant les petites vacances et les grandes vacances, le centre social organise des Accueils Collectifs de Mineurs de 3 ans à 17 ans : chacun son rythme, chacun son espace, chacun son animateur. Renseignez vous à l'accueil pour connaître les modalités d'inscriptions en fonction des âges et des périodes.

L'équipe de professionnelles travaille en partenariat avec les équipes de la 4CPS sur la petite enfance, sur les espaces à découvrir et à investir (Sillé plage, plan d'eau de Conlie, médiathèque, grands jeux sur le territoire...), sur l'Espace Emploi. Les partenariats avec les écoles, les collèges, la maison familiale rurale sont animés en fonction des intérêts et des projets des partenaires.

Vous pouvez venir vous divertir et ap-

prendre grâce aux ateliers Arts Plastiques, chorégraphique et échange de savoirs. Nous espérons vous proposer des nouveautés en septembre 2018.

Le centre social est un lieu de solidarité où chacun peut bénéficier d'un espace d'écoute et de soutien, dans la discrétion et la confidentialité. On y organise également la distribution Alimentaire sous forme d'épicerie éphémère. Ainsi les goûts et les régimes alimentaires spécifiques sont respectés. C'est un temps d'échanges sur des préparations culinaires et de rencontres où de nouveaux projets peuvent prendre vie. Le groupe de bénévoles est très important pour instal-

lées nouvelles compétences et de nouveaux savoirs. AcseS intervient auprès des entreprises, des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour l'entretien des espaces verts, la petite maçonnerie et le second œuvre en bâtiment. N'hésitez pas à nous contacter, nous proposons fréquemment des contrats de travail.

Le Centre Social fonctionne grâce à l'implication des bénévoles pour aider au bon fonctionnement des activités, ou par leur implication dans les instances de gouvernances. Les partenaires financiers, CAF, 4CPS, état et département participent au maintien de cette structure pour les habitants du territoire.



ler et ranger l'épicerie éphémère. Des partenariats avec les commerçants locaux permettent de faire vivre largement la solidarité sur le territoire, et d'autres projets sont en réflexion.

AcseS (Action Conlie Sillé pour l'Emploi et la Solidarité) est une Activité d'Insertion par l'Economique. Les salariés sont accompagnés sur leur projet professionnel et acquièrent de

C'est un lieu de rencontres, d'échanges, de confrontation d'idées et de réalisations, de prise de paroles, d'écoute, de prises de décisions pour faire ensemble ce qui ne serait pas possible tout seul.

Pour des renseignements :  
Tél. 02 43 52 11 50  
Email : csconlie72@wanadoo.fr  
[www.facebook.com/CSMLSouty/](http://www.facebook.com/CSMLSouty/)

**DEGRÉ**



**NEXYMO**  
L'immobilier à la carte



AGIR POUR LE LOGEMENT

**Vous vendez votre bien !!!**

Votre agent immobilier, spécialiste de votre secteur vous fait bénéficier de son réseau et de ses compétences pour trouver VOTRE acquéreur.

**Estimation de bien gratuite**

Anthony PETIT - 8, route d'Aigné - DEGRÉ  
Tél. 06 23 54 18 30 - [agence.nexymo@gmail.com](mailto:agence.nexymo@gmail.com)  
[www.nexymo.fr](http://www.nexymo.fr)



**GARAGE** *EXPERT*

**PICAULT**

**Réparations toutes marques**  
**Tôlerie - Peinture**

**Location Véhicules**

Relais de la Lande - R.N. 157 - 72650 TRANGÉ  
Tél. 02 43 888 016 - Fax 02 43 887 284  
e-mail : [ad-garagepicault@orange.fr](mailto:ad-garagepicault@orange.fr)

**Vente neuf et occasion**

**Dépannage**  
**24h/24 - 7j/7**



## Au P'tit Marché Degréen Epicerie associative

Tout au long de l'année l'épicerie associative « Au P'tit Marché Degréen » propose différents rendez-vous qui permettent d'animer notre village.

Nous avons organisé notre marché avec une dizaine de nos producteurs locaux, le dimanche 25 mars 2018. Et tout dernièrement le dimanche 17 juin 2018, nous avons fêté en clôture d'une semaine commerciale avec tombola notre 7<sup>ème</sup> anniversaire avec animations en extérieur : dégustation et vente de vins locaux, vente de pain et gâteaux de notre fournisseur, et avec la présence de OB Affutage, affuteur de la Quinte. Les gagnants de paniers garnis sont M. GAUTIER Fabien, Mme CABARET Chantal et M. PETITHOMME Alain. Vous avez pu lors de cette manifestation découvrir une vente de légumes d'un jeune producteur, M. BAQUET de Tennie qui est en conversion Bio. Ses légumes de saisons ont été appréciés. Nous allons voir pour peut-être continuer à vous proposer ses légumes.

Nous continuons comme chaque mois à vous offrir un dimanche matin par mois le café que nous associons parfois à des dégustations pour vous faire découvrir ou redécouvrir des produits : viande de bœuf limousine, viande de veau limousine, vins, légumes, saucisson.... Nous vous re-proposerons à partir de septembre des plats cuisinés. Pour ce qui est des pâtisseries, vous pouvez commander toute sorte de gâteaux.

La mairie nous ayant proposé le local face à l'épicerie, nous allons restaurer avec eux cette annexe pour en faire une salle de réunion mais aussi proposer dans quelque temps, différentes activités, animations ou ateliers.

Nous sommes toujours à la recherche de membres bénévoles soit pour participer à la vie de l'épicerie associative soit pour participer aux travaux de l'annexe. N'hésitez pas à venir en parler soit à Aurélie ou Anne-Laure, nos deux employées ou à un membre de l'épicerie. Les groupes animations et produits producteurs continuent à se réunir le plus régulièrement possible pour rechercher et proposer de nouveaux produits.

### Calendrier des animations pour le 2<sup>ème</sup> semestre

**2 septembre** : café offert et vente de pâtisserie

**9 septembre** : plat préparé

**7 octobre** : café offert et plat préparé

**31 octobre** : Halloween et ses bonbons.

**4 novembre** : animation autour des soupes ou purée aux légumes anciens.

**15 novembre** : arrivée du Beaujolais Nouveau

**18 novembre** : animation autour du Beaujolais Nouveau et des saucissons secs locaux.

**Décembre** : animation avec des produits de Noël.



Si vous avez des idées ou suggestions, parlez nous-en, nous essayerons de vous satisfaire.

N'oubliez pas, nous avons tout ce qu'il vous faut à l'épicerie pour fêter la coupe du monde de foot autour d'un barbecue en famille ou entre amis : porc, vins locaux, apéritif, terrine, bruschetta



M. GAUTIER Fabien et Laurence Vallée, présidente

Le bureau de l'association Au P'tit Marché Degréen vous souhaite de très bonnes vacances d'été.

## Degré Football Club

Après une année de sommeil suite à un manque d'effectif le club va réengager une équipe sénior en championnat.

Merci de la contribution des jeunes de Degré pour la reprise et la survie du club .

Nous repartirons avec un effectif d'environ 18/20 joueurs avec plus de la moitié des jeunes du village et des environs.

Nous les encourageons pour leur investissement dans le bénévolat .

Etre dirigeant c'est aider au bon fonctionnement du club , que ce soit matériel, financier ou moral .

Avis aux amateurs...

Toutes personnes intéressées, dirigeants, joueurs, sont les bienvenues.

Contactez Mr Jeudon ou Mr Jousse - Degré

Bonne vacances à tous et à bientôt sur les terrains de foot.

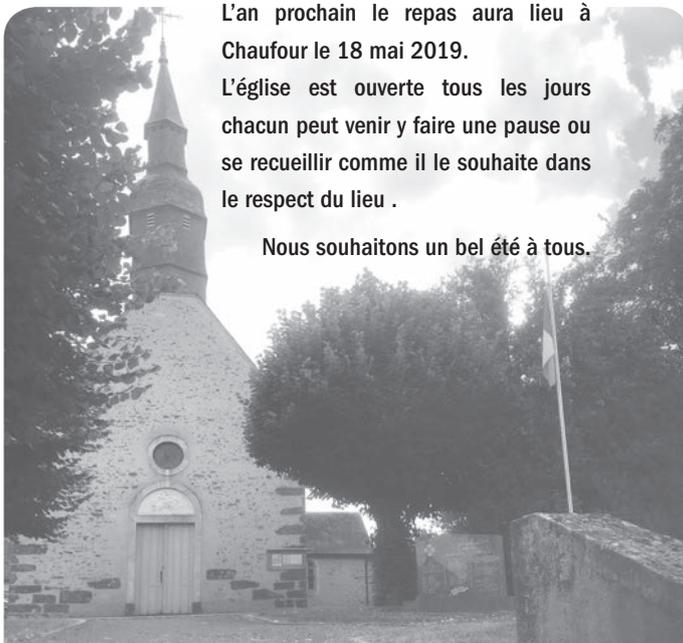
## Association Paroissiale

Comme chaque année nous avons organisé le repas de la paroisse, merci à celles et ceux qui ont fait bon accueil aux vendeurs de cartes et de billets de tombola.

L'an prochain le repas aura lieu à Chaufour le 18 mai 2019.

L'église est ouverte tous les jours chacun peut venir y faire une pause ou se recueillir comme il le souhaite dans le respect du lieu .

Nous souhaitons un bel été à tous.

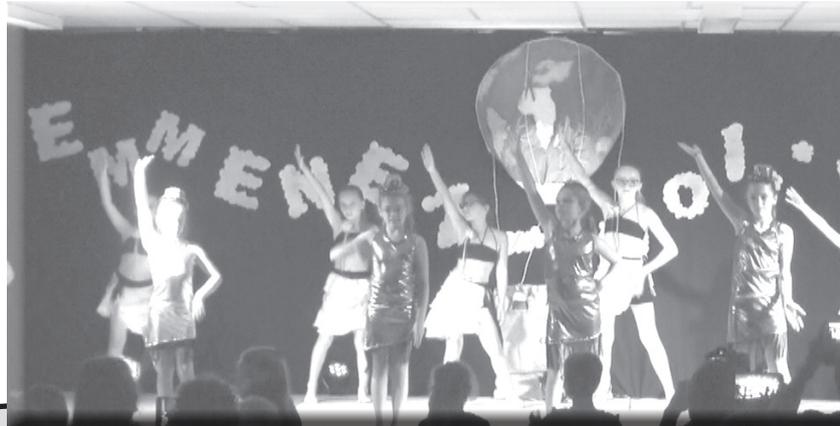


### Les grandes vacances pointent le bout de leur nez. Faisons un point sur le bulletin météorologique de notre association.

La Zumba est restée concentrée sur sa trajectoire entre travail et bonne humeur, tous les lundis avec Laurence en évitant les nuages.

Nos apprentis danseurs de salon ont rencontré quelques avaries suite à l'arrêt de Denise. Un arc-en-ciel, nommé Roger et Aline, fut observé pendant ce temps, merci à eux pour le coup de pouce.

Ils purent profiter d'une accalmie en la présence de Jérémy Tacheau, professeur de Salsa, venu les soutenir. Un retour à la normale a été constaté en ce mois de juin.



#### Pas d'association Familles Rurales Degré, sans Modern 'Jazz !!!

Samedi 9 juin, sous une chaleur orageuse, nos 28 danseuses et Marlène ont présenté leur gala. Pas de pluie, mais un anticyclone de sourires et de plaisir, vous a emmené en voyage à travers le monde. Le tout ponctué de moments exotiques avec la Zumba ou par la fraîcheur des alizés nommés, Kelly et Camille, des Sista Flow



Et pour finir, le Système Mondial d'Observation a analysé la situation du concours de boules de ce samedi 30 juin. Sous un soleil vaillant et quelques souffles d'air, seize équipes se sont disputées les points, tout en ayant un œil sur le match France/Argentine. Une belle après-midi de jeux, de partage et de moments intenses est à retenir.



Toutes ces observations ne seraient pas possibles sans l'aide de tous nos « techniciens, bénévoles mais aussi parfois des parents », un grand Merci à toutes et tous !!!



Depuis Janvier, sept mois se sont écoulés et le baromètre a beaucoup changé. Du risque d'avalanches au plein soleil, en passant entre les cumulus et autres nuages, l'équipe de Familles Rurales a œuvré par tous les temps.

Comme en cette veille de vacances, il n'est pas question d'abandon, pour continuer à faire briller le soleil au sein de notre association, rejoignez nous car notre soleil commence à s'éteindre peu à peu ! Plus il brillera, plus nos actions dureront. Alors rendez vous en septembre.

Toute l'équipe de Familles Rurales vous souhaite un bel été et de bonnes vacances en famille.

## UN AN DÉJÀ !

Un anniversaire - dont on se serait bien passé ! Il y a un an, le 2 juillet précisément, le bruit des TGV s'est imposé dans nos vies. Après une phase de sidération, a succédé la colère. Nous avons été nombreux à réagir ( voir le compte-rendu de nos actions dans le N° précédent du P'tit degré ). Depuis, beaucoup de choses se sont produites: réunion d'information à Degré le 23 Février ( plus d'une centaine de personnes ), manifestations à Savigné l'Evêque et à la préfecture, mise en place des dossiers de réclamations, nombreuses lettres aux personnalités politiques, émissions à la TV ( locale et nationale ), etc... Le temps est donc venu de faire un bilan.

## QUE SONT DEVENUS VOS DOSSIERS DE RÉCLAMATIONS ?

Vous avez été 67 à déposer un dossier - ou une fiche - de réclamations à la mairie. Ces dossiers ont été remis à notre association. Notre travail a été ensuite de les photocopier en 4 exemplaires, les ordonner par lieux et par ordre alphabétique. Un exemplaire de ces dossiers a été envoyé par lettre recommandée avec Accusé de Réception à la SNCF.

Un autre a été adressé à Eiffage. Le troisième a été donné à l'association des Maires ( l'ADEN dont le président est Régis Cerbelle, maire de Chantenay-Villedieu ) qui les a ensuite remis officiellement au préfet le 8 juin, avec les 609 dossiers des autres communes sarthoises. Le quatrième exemplaire des dossiers est archivé par l'association.

## RÉSUMÉ DU COMITÉ DE SUIVI DU 8 JUIN À LA PRÉFECTURE DU MANS

En présence des représentants d' Eiffage Rail Express, de SNCF Réseau et Mobilités, le préfet Nicolas Quillet ouvre la réunion par le rappel de la décision prise lors du Comité de suivi précédent (le 18 septembre 2017 ) de lancer des mesures de niveau sonore, effectuées par le CEREMA : 141 points de mesure ont donc été réalisés, dont 60 en Sarthe (3 à Degré). Sans surprise, les résultats sont tous en-dessous des normes réglementaires ( 60 dB en **moyenne** le jour et 55 dB la nuit), sauf en un seul endroit, en Mayenne, au lieu-dit «Moulin de Gandoin » à Ballée.

Pour les vibrations, deux points de mesures, à Argentré et à Chantenay-Villedieu au lieu-dit « Les Frênes », ont été réalisés avec des capteurs de sismographes : les résultats sont inférieurs au seuil admissible !

Mr Leguay, (maire d'Auvers-le-Hamon) rappelle que ce sont les pics de bruit qui constituent la vraie gêne et certains atteignent 85 dB, voire même 95 dB, par exemple à la Filouisière à Auvers-le-Hamon.

À la demande du CRI72 de disposer des résultats détaillés des mesures de bruit afin de connaître les pics sonores, Marc Legrand, président d'Eiffage, répond que ces mesures concernent des personnes privées ; ces personnes, chez lesquelles a eu lieu un enregistrement, peuvent donc en faire la demande à Eiffage.!

### Les plaintes

Le CRI 72 rappelle que les plaintes sont nombreuses, 30 communes sont lourdement impactées ; il y a un manque de murs anti-bruit ; et quand il existe, un mur anti-bruit de 150 m de longueur est insuffi-

sant pour masquer un train de 400 m ! La population attend des actions concrètes de la part de l'Etat ou de la SNCF, ce qui serait interprété comme un signe de « bonne volonté ».! Le préfet informe que le 31 mai 2017, il a reçu Régis Cerbelle, président de l'ADEN et trois représentants du CRI 72 qui lui ont remis 676 fiches de réclamations classées par commune. Il a identifié trois types de demandes :

- la réalisation d'ouvrages anti-bruit complémentaires
- la mise en service de dispositifs complémentaires sur les trains, visant à en diminuer le bruit !
- la diminution de la vitesse sur le contournement du Mans et l'absence de circulation de trains la nuit.

En ralentissant la vitesse, on perd seulement 7 mn et le niveau sonore baisse de 7 dB. Laurent Eisenman, ( secrétaire général aux affaires territoriales Dir SNCF Mobilités ) répond sur la difficulté de réduire la vitesse : les temps de parcours et les cadencements ont fait l'objet de contrats entre les collectivités et l'Etat. Toute modification modifierait aussi les contrats et il y aurait des pénalités coûteuses.

### La réglementation

Le préfet précise : ce qui n'est plus guère contesté par personne maintenant c'est la nécessité de réviser la réglementation en vigueur ( l'arrêté de 1999 ) qui n'est plus adaptée mais les modalités de cette révision restent à définir. La proposition des sénateurs et des députés : pousser un amendement dans la loi de mobilité qui prene en compte les pics de bruit supérieurs à 70 dB. Cette idée est agréée par le préfet qui poursuit en informant que la ministre des transports a confié une mis-

sion d'expertise au CGEDD : il s'agira, **dès l'été 2018**, d'une large concertation avec les élus, les riverains et avec l'appui des services de l'État. La remise du rapport du CGEDD est attendue pour fin 2018.

Les buts sont d'établir des critères objectifs pour identifier les habitations les plus exposées aux nuisances sonores, proposer des compléments de protection phonique, voire ponctuellement un rachat des habitations.

Le CGEDD devra aussi identifier les modalités de financement, le calendrier de mise en oeuvre des mesures et proposer toute recommandation utile en matière d'évolution de la réglementation.

Enfin, le préfet rappelle qu'il ne manque pas une occasion de parler du problème de la LGV : il a entretenu Nicolas Hulot lors de sa venue au Mans et également longuement Edouard Philippe ; il en a parlé aussi à Emmanuel Macron ( lors de sa venue au Mans pour les obsèques de Jean-Claude Boulard ). Il rappelle enfin que les cas humains préoccupants (dépression..) doivent être signalés à l'ARS.

### APPEL DE FONDS POUR UNE ACTION EN JUSTICE

Le CRI 72 envisage une action en justice pour remettre en cause l'arrêté de 1999.

Les consultations d'avocats ne sont pas gratuites !

Les membres du CRI ont déjà fait plusieurs voyages à Paris à leurs frais...

Tout don sera le bienvenu (à partir de 30€ si possible).

**Chèques à l'ordre du CRI72 à envoyer à François Coroller L'Épi fleuri 72460 Savigné l'Évêque** ou bien à un membre de **Degré Cadre de Vie** qui transmettra.

Merci d'avance pour cette aide indispensable.

**Réunion d'information en septembre avec le cabinet d'avocats choisi.**

### AMENDEMENT À LA LOI

#### « NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE »

Début juin, les sénateurs sarthois Louis-Jean de Nicolaj et Jean-Pierre Vogel ont déposé un amendement visant l'arrêté qui justifie la notion de moyenne dans les mesures de bruit. Cet amendement a été voté par le Sénat, puis par les députés. Voici le texte intégral de l'article 11 de cet amendement :

« Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de cinq mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport présentant et analysant, notamment en termes de coûts, l'intégration d'indicateurs dits « évènementiels » au sein de la réglementation relative aux nuisances sonores des infrastructures ferroviaires et permettant de retranscrire l'exposition de la population à des sources de bruit présentant un caractère évènementiel (pics de bruit). »

Ne nous réjouissons pas trop vite : même si cet amendement représente une certaine avancée, sa lecture attentive montre qu'il s'agit simplement, pour l'Etat, de rendre un rapport. Un rapport, ce n'est pas une loi.

L'amendement sénatorial ne va pas assez loin. Il est regrettable aussi que les députés n'aient pas suivi les propositions des associations (celles du CRI35 en particulier) : « ... mettre en oeuvre, dans un délai de cinq mois... la Directive 2002/49/CE du 25 Juin 2002 qui définit des indicateurs de bruit dits "évènementiels" permettant de retranscrire l'exposition réelle de la population à des sources de bruit présentant un caractère évènementiel et fortement émergent (pics de bruit) ». Le fond du problème est vraisemblablement que l'Etat est pris entre des injonctions contradictoires : d'une part, cette histoire de moyenne (et donc l'arrêté du 8 Novembre 1999, tel qu'il est), ce n'est plus tenable et de l'autre, il ne faut pas trop renchérisser le coût des futures infrastructures qu'il faudra envisager !

### ILS ONT DIT :

Madame BORNE, Ministre des Transports, dans ses courriers des 30 Novembre 2017 et 3 Janvier dernier « ... il faudra sans doute aussi compléter les mesures en cours par une vérification des pics sonores enregistrés. S'ils s'avéraient excessivement pénalisants pour les riverains de l'infrastructure et que ni les réglementations existantes ni les obligations des concessionnaires ne le permettaient, il faudra dès lors trouver le cadre adapté pour traiter cette situation. »

Monsieur HULOT, Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire dans sa réponse du 8 janvier au Mans, rapportée par la presse ;

« Si on regarde sur un bruit moyen, peut-être que le cahier des charges a été respecté. Mais pour moi, le ressenti fait foi. Quand on m'explique qu'on a le sentiment d'avoir un avion à réaction dans sa salle à manger, je pense qu'on ne me le dit pas pour le plaisir. Il y a une évaluation qui est en train d'être faite. J'attends le rapport et après on va voir ce qu'on peut faire et mettre chacun devant ses responsabilités. » ;

### FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL

Mme Elisabeth Borne, dans une lettre-réponse aux élus, propose d'utiliser le FST pour aménager les lieux où cela semble nécessaire. Mais cela ne nous semble envisageable qu'en modifiant totalement sa définition actuelle ; à l'Etat de donner cette nouvelle définition qui devrait permettre d'intervenir dans l'emprise de la LGV et sous maîtrise d'ouvrage SNCF et non pas des communes. Il est en effet inenvisageable que les communes soient obligées d'utiliser même une partie de leurs fonds propres pour des travaux d'aménagement.

*Tout le bureau de Degré Cadre de Vie souhaite à chacun de pouvoir décompresser pendant les vacances. Dans un endroit plus calme !*

Lexique :

**CEREMA** : Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement.

**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable.

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**CRI72** : Collectif de Représentation des Intérêts des riverains de la LGV en Sarthe

**ADEN** : Association Départementale des Elus contre les Nuisances de la LGV

## Degré Rando Nature



L'association Degré Rando Nature se porte bien, en effet, 57 personnes ont pris ou renouvelé leur adhésion pour l'année 2018.

Le 1<sup>er</sup> évènement de l'année 2018 a eu lieu le 18 Janvier, avec l'assemblée générale, après un bref bilan de l'année passée, le Président, Joël Vallée, a présenté aux membres présents le programme pour la saison à venir.

Les randonnées auront toujours lieu le 4<sup>ème</sup> Dimanche de chaque mois, la 1<sup>ère</sup> randonnée a eu lieu à Etival les le mans, puis à Pruillé le chétif, Sargé et à Dollon en Avril.

Le 27 Mai, les randonneurs degréens se sont expatriés en Touraine, à Villandry. Une randonnée sur la journée avec un pique-nique et la visite des jardins du Château dans l'après-midi. Une excellente journée sous un beau soleil (photo).

Il est toujours possible d'adhérer à l'association pour le 2<sup>ème</sup> semestre, vous pouvez contacter le Président au 06 81 83 16 54 ou joel.valle@wanadoo.fr.

**Le programme pour cette 2<sup>ème</sup> partie de la saison :**

22/07/2018 : BEAUFAY  
26/08/2018 : LA BAZOGE  
23/09/2018 : MULSANNE  
28/10/2018 : SAVIGNE L'EVEQUE  
25/11/2018 : SEGRIE  
23/12/2018 : LE MANS

*Le bureau de l'Association Degré Rando Nature vous souhaite de bonnes vacances.*

### ADHÉRER

Degré Cadre de Vie est adhérente du CRI 72.

Vous pouvez vous aussi adhérer au CRI 72 directement sur le site où vous trouverez également de nombreuses informations : <http://cri72.e-monsite.com/> (parce que vous êtes impactés ou par soutien).

Vous pouvez également adhérer à Degré Cadre de Vie ;

il n'y a pas de cotisation demandée cette année.

**Contact** : [association.dcv@laposte.net](mailto:association.dcv@laposte.net)

# DJS Tennis de Table

La saison 2017-2018 se termine par un bilan positif :

- Augmentation des effectifs en Loisir : 8 adhérents contre 6 l'an passé
- Maintien des effectifs en Compétition : 6 adhérents

Le club a obtenu de bons résultats en phase 1, avec une deuxième place dans la poule et un maintien en division 4, en phase 2. Notre club compte 4 jeunes en Loisir et 1 en compétition. Ils sont toujours les bienvenus.

Pour la saison prochaine, nous souhaitons constituer une équipe en division 5. Pour cela, nous recherchons des joueurs acceptant de jouer le dimanche matin en compétition (même débutants, vous êtes les bienvenus). Nous allons continuer l'entraînement du jeudi soir qui précède chaque match.

Si vous souhaitez jouer au tennis de table en Loisir ou en Compétition, venez nous rejoindre le vendredi soir à partir de 20h15, à la salle polyvalente de Degré (Certificat médical obligatoire pour la Compétition et le Loisir).

Reprise des entraînements : vendredi 7 septembre 2018



Pour plus de renseignements, écrivez-nous à : [djs.degre@sfr.fr](mailto:djs.degre@sfr.fr) ou appelez au 06 80 05 96 48 (Bertrand LEROY - Président du Club).

*Le club DJS Degré vous souhaite de bonnes vacances*

## Lire à Degré

Au cours du premier semestre, nous avons accueilli le 10 mars 2018, la troupe de théâtre « Les tréteaux de Malestabe » qui a interprété la pièce « Une grenouille dans le potage ». Cette soirée a obtenu un franc succès auprès des Degréens. Cette soirée théâtre sera certainement renouvelée l'année prochaine.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons la visite du Ram, où plusieurs assistantes maternelles passent un moment de détente autour de la lecture. Un atelier d'éveils autour du conte a eu lieu au mois d'avril à la salle polyvalente avec l'intervention de Mme FRANCOIS, conteuse professionnelle de l'association Contes enfant'Arts.

Lire à Degré n'ayant pu durant l'année 2017 renouveler une soirée conférence ayant pour but de s'initier de « manière ludique » à la numération Egyptienne menée par Alain Bois espère pouvoir le faire durant le dernier trimestre 2018.

Nous vous rappelons que les inscriptions se font tout au long de l'année pour la somme de 12€ par famille et par année civile.

N'hésitez pas à venir visiter la bibliothèque et le choix important qu'elle vous propose en ouvrages destinés aux enfants et aux adultes.

Pendant les vacances d'été, deux permanences seront tenues :

**Juillet** : mercredi 25 juillet de 14h00 à 15h30

**Août** : mercredi 8 août de 14h00 à 15h30

N'hésitez pas à nous laisser des messages sur notre site :

<http://lireadegr.free.fr>

Les permanences restent inchangées à la rentrée qui aura lieu le mercredi 12 septembre

Mercredi 11h00 à 12h00 et 14h00 à 15h30 et Vendredi 16h30 à 18h00

Toute l'équipe de Lire à Degré vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez vous pendant l'été lors de nos permanences ou à partir du 12 septembre.



Lire à Degré

## Association Gym Degré

L'Association de Gym comptait 35 participants pour la saison dont 27 de Degré.

Si vous souhaitez comme elles, préserver votre CAPITAL SANTE, tout en vous faisant plaisir, alors venez nous rejoindre lors des journées portes ouvertes en septembre.

L'association de Gym propose deux cours de gym :

**Le cours SENIORS** : le lundi matin de 10h à 11h

**Le cours ADULTES** : le mardi soir de 20h15 à 21h15

Les séances assurées par Caroline, notre animatrice diplômée, sont très diversifiées et dynamiques : échauffements, cardio, stretching, aérobic, ateliers de renforcements musculaires, étirements, relaxation...

**Préserver son capital santé, rester actif et mieux vieillir, préserver sa mémoire et son équilibre, garder son autonomie... pour nos SENIORS, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière !**

**Prendre du plaisir et progresser harmonieusement dans tous les domaines : tonus musculaire, souplesse, endurance et équilibre, progresser à son rythme, partager un temps de loisir et de bien être... pour nos ADULTES, autant de raisons pour maintenir une activité physique régulière !**

Remerciements aux adhérents pour leur dévouement et leur fidélité, ainsi qu'à Caroline pour son professionnalisme.

Bonnes vacances. Bien sportivement.

Le bureau

(contact Marie-Christine LEROUX : 02.43.27.72.99)



# Au fil des mois . . .



Cérémonie  
du 8 mai



Repas du 8 mai organisé par le CCA



## Comité des fêtes

Malheureusement, les actualités du 1<sup>er</sup> semestre 2018 du Comité des fêtes sont bien maigres. Aurait dû avoir lieu en Mars, la soirée Paëlla mais le peu d'inscrits a obligé l'association à annuler cette soirée. Et pour notre traditionnel Vide-grenier, le 10 juin, c'est le temps qui s'en est mêlé...

Mais laissons derrière nous ces petites mésaventures et allons de l'avant...

**Retenez d'ores et déjà votre week-end du 8 et 9 septembre 2018.**

Parlez-en autour de vous et créez votre équipe pour le concours de boules nocturne qui aura

lieu le samedi 8 septembre (inscriptions de 16 h à 17 h), 17h30 départ du concours.

**Votre grenier est plein... Alors venez nous rejoindre le 9 septembre, date à laquelle notre vide-grenier a été reporté. Venez nombreux et pensez à vous inscrire.**

Le 15 décembre 2018, le Père Noël viendra nous rendre visite pendant notre marché de Noël (la nouvelle organisation sera divulguée ultérieurement) et celui-ci sera clôturé par un feu d'artifice.

Pour le téléthon 2018, nous sommes à la recherche de personnes pour s'occuper de

l'organisation. Une réunion sera programmée début septembre.

Notez bien toutes ces dates et n'oubliez que des associations qui vivent... font vivre un village et permettent aux gens de se côtoyer un peu plus.

**Merci à tous les bénévoles pour l'aide précieuse apportée tout au long de l'année.**

**Il est toujours possible à de nouvelles personnes de devenir bénévole, la porte est ouverte...**

**Très belles vacances estivales**

## Etat Civil



### Naissances

27 Décembre 2017

Tom LEMÉTAYER  
10, rue de l'Arche

28 Février 2018

Louise GUILAUMÉ  
Le Pâtis

12 Mai 2018

Agathe PEJOT  
14, rue des Nymphéas

19 Mai 2018

Juliette SABATIER  
Le Petit Bel Air

### Mariages

5 Mai 2018

Denis LAUNAY et  
Nathalie MOUSNIER  
16 bis, rue Principale

26 Août 2017

Nicolas DESGROUAS et  
Mélanie PICARD  
6, Place des Ormeaux

9 Juin 2018

Etienne BARBET et  
Floraline FROGER  
3, rue des Acacias

### Décès

15 janvier 2018

André MARCEL - 83 ans  
11, rue Principale

9 Mars 2018

André DAUBIAS - 95 ans  
6, rue du Calvaire

2 Mai 2018

Christian MOTTÉ - 81 ans  
16, rue Principale



ECOLE  
Spectacle  
ET  
Théâtre  
en images



Tableaux  
magiques  
pour le  
**Gala**  
de  
fin d'année



Familles  
rurales  
*Vivre mieux !*

